

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

29

Date de convocation :
23 juin 2017

Date d'affichage :
6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

QUESTION N° 13

OBJET : Coulée Verte du ruisseau du Maréchat : acquisitions foncières

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 13 juin 2017

Dans le cadre de la création d'une Coulée Verte le long du ruisseau du Maréchat, la Commune de Riom cherche à acquérir les parcelles concernées par la mise en place de ce cheminement.

La bande de terrain nécessaire à la réalisation d'une portion de cette coulée verte, d'une largeur de 4 mètres pour une surface approximative de 565 m², serait prise sur les parcelles cadastrées CK n° 103 et n° 105, jusqu'au droit de la parcelle BP n° 69 située sur l'autre rive, que la commune acquerrait en totalité, pour une surface de 396 m².

Les parcelles CK n° 103 et n° 105, situées au Couriat, sont actuellement classées en zone U-jardin, et seront en zone Nj au nouveau PLU. La parcelle BP n° 69, située impasse du Gay Déduit, est concernée par un emplacement réservé au profit de la commune (actuel emplacement réservé n° 307, futur emplacement réservé n° 7), elle est actuellement classée en zone Ud et en zone AU, et sera en totalité classée en zone AUM au nouveau PLU.

Les époux MAVEL sont actuellement propriétaires de ces parcelles, et un accord a récemment été trouvé pour un rachat au prix de 3,33 € / m², soit un total de 3 200 € environ.

A la suite de cette acquisition, la commune réalisera l'aménagement d'un cheminement clôturé d'environ 250 mètres de longueur et la mise en place d'une passerelle entre les parcelles CK n° 105 et BP n° 69.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'achat de la parcelle BP n°69 et d'une bande de terrain de 565 m² environ sur les parcelles CK n° 103 et CK n° 105 appartenant aux époux MAVEL, au prix de 3,33 € le m²,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

** Zone Nj (nouveau PLU) : zone jardins potagers*

** Zone AUM (nouveau PLU) : zone à urbaniser à vocation de domiciles résidentiels*

** Zone Ud : zone habitat*

** Zone AU : zone à urbaniser*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 juin 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL